

Déclarez vos mises en service en ligne !



Depuis le 1er avril, en tant que partenaire STABE Bosch elm.leblanc, vous avez maintenant accès au Club de fidélité Degré+ qui vous permet de profiter de nombreux avantages.

Vous devez désormais déclarer vos mises en service en ligne, directement dans votre espace personnel Club Degré+ afin de percevoir vos indemnités. Cette nouvelle fonctionnalité s'intègre dans une démarche zéro papier et facilitera votre quotidien. Ainsi, vous n'aurez plus besoin d'envoyer de courrier.

Vous avez aussi la possibilité de déclarer vos installations de produits Bosch et/ou elm.leblanc afin de bénéficier de points à utiliser dans la boutique en ligne.

Le Club Degré+ vous accompagne ainsi pour booster votre activité en vous offrant l'accès à une multitude d'avantages (produits divers et variés, outils professionnels, services dédiés, etc...).

Pourquoi rejoindre le Club Degré+ ?



- Accessible à tous les STABE **gratuitement** et **sans contrainte** d'adhésion.
- Bénéficiez d'**avantages** à la hauteur de vos engagements.
- Profitez de **400 points de bienvenue**.
- Bénéficiez d'**un compte principal** avec accès total et de **comptes secondaires** "salariés" reliés au même numéro de SIRET (juste pour faire les déclarations).
- **Accès privilégié à la hotline** technique et **équipe dédiée** à votre disposition.

Je déclare mes mises en service



Déclarez vos mises en service en ligne sur www.elmLeCube.fr rubrique "Club Degré+"



Rattachez votre facture à votre déclaration de mise en service



Touchez vos indemnités dès que notre service a traité votre déclaration en ligne

Je déclare mes installations



Déclarez vos installations en ligne sur www.elmLeCube.fr rubrique "Club Degré+"



Complétez tous les champs et renseignez le numéro de série de l'appareil installé



Validez votre déclaration et vos points seront crédités sur votre compte

[En savoir plus](#)

[Cliquez ici pour déclarer vos mises en service en ligne.](#)